

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

-:-

Nombre de conseillers
en exercice : 9
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil vingt-six,

le 13 janvier à dix-neuf heures,

le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale, en séance publique ordinaire sous la présidence de **M. LE BLANC Christian, Maire.**

Date de la convocation : 07/01/2025

Présents : M. LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1ère Adjointe, Mr JOSSET Antoine, 2ème Adjoint, Mme FAGNOT Cendrine, 3ème adjointe, MM. TELLIER Adrien, PANNETIER Stéphane, RICHARD Guy, Mme ADET Florence

Excusé : M. LÉVEILLÉ David

Mme PORTIER Françoise a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026/02 :

BÂTIMENTS COMMUNAUX - Complément toiture clocher -

M. le Maire fait part aux conseillers de la nécessité, apparue au cours des travaux de réfection de la couverture du clocher, de procéder à un renfort de la charpente et à la pose de coyaux en chêne.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise GREARD de Saint-Pierre-sur-Erve d'un montant de 570,00 € HT,
- DECIDE D'IMPUTER la dépense à l'article 2131 en section d'investissement,
- AUTORISE le maire à signer tous documents se rapportant au dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour copie conforme,
Le Maire,

